

# Annexe 5 a page 1/2

## Copie des avis publiés dans la presse : La Dépêche du Midi

\*\*\*\*\*

1<sup>ère</sup> annonce le 2 novembre page 28

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

### AVIS PUBLICS

### Enquêtes publiques

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE NIZAS

Par arrêté n°2019-3 en date du 03 septembre 2019, le Maire de NIZAS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU.

Monsieur René SEIGNEURIE, exerçant la profession de cadre supérieur EDF a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme. Ce projet de PLU soumis à enquête publique a pour objectifs, notamment de :

- planifier de façon stratégique l'aménagement de la commune
- gérer de façon cohérente la consommation des espaces
- se doter d'outils permettant la réalisation d'équipements publics

Le projet a fait l'objet d'une décision de dispense d'évaluation environnementale (n° MRAE 2018DKO186), qui peut être consultée en mairie et sera jointe au dossier d'enquête publique.

Le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique prévoit :

- 16,6 ha de zones constructibles
- 342,6 ha de zones à vocation agricole
- 60,9 ha de zones à vocation naturelle

Monsieur Didier Larrieu, maire de la commune est la personne responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées.

Le dossier d'enquête comprend notamment :

- le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (rapport de présentation dont l'étude environnementale, PADD, OAP, règlement, annexes), accompagné :
- des délibérations principales et des avis des personnes publiques associées
- des autres pièces annexes telles que l'avis de la CDPENAF, le bilan de la concertation, une note de présentation avec résumé non technique...

- d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, Il sera déposé, en support papier, à la mairie de Nizas pendant 34 jours consécutifs du **jeudi 21 novembre 2019 à 9h00 au mardi 24 décembre 2019 à 17h00**.

Pendant cette période, il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir, les mardis et jeudis de 9h à 12h.

- Le dossier complet, identique à la version papier, sera aussi consultable sur le site internet suivant : [enquetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enquetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas et à partir du site de la Préfecture du Gers, par le chemin : politiques publiques/environnement/AOEP/PLU commune de Nizas.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Nizas aux jours et heures suivants :

- jeudi 21 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- mardi 26 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- jeudi 12 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- mardi 24 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Nizas, 289 chemin de l'église, 32130 Nizas.

Ces observations et propositions doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le public pourra également consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre dématérialisé d'enquête publique. Ce registre est accessible à l'adresse suivante : [enquetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enquetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas

Ces observations et propositions dématérialisées doivent être exclusivement déposées sur ce registre dématérialisé pendant la période de l'enquête publique, à savoir entre le jeudi 21 novembre 2019 à 9h00 et le mardi 24 décembre 2019 à 17h00.

Un ordinateur est mis à disposition du public pour consulter, sur place et gratuitement, si besoin, ce dossier dématérialisé. Cet ordinateur est disponible à la mairie de Nizas, aux horaires d'ouverture de la mairie, et pendant la période indiquée ci-dessus.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique complet auprès de la mairie de Nizas, dès publication du présent avis et pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur l'adresse internet qui a servi à l'enquête : [enquetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enquetes-publiques.ccsaves32.fr), pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire,  
LARRIEU.

## RAPPEL D'AVIS AU PUBLIC

### COMMUNE DE THOUX

#### Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de Thoux informe le public qu'une enquête publique portant sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune se déroule depuis le **29 octobre 2019 à 9h30 et se terminera le 30 novembre à 17h00**.

Monsieur HUMBERT Patrick, ayant pour profession " Directeur de société en retraite " a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de PAU.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les  
- Mardi 29 Octobre 2019 de 9h30 à 12h30  
- Mardi 19 Novembre 2019 de 9h30 à 12h30  
- Samedi 30 Novembre 2019 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête un dossier est déposé à la Mairie à la disposition du public. Les observations et propositions sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, au Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : "Mairie de Thoux 32430 THOUX" et également de manière dématérialisée sur l'adresse courriel : [mairie.thoux@wanadoo.fr](mailto:mairie.thoux@wanadoo.fr)

Un accès internet est mis à la disposition du public en mairie les mardis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier est également consultable sur le site : [mairie-thoux.fr](http://mairie-thoux.fr)

Le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

## MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 000€

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents - La Renté, 32130 SAMATAN.

**Objet du marché :** Aménagement de l'Hesteil en amont du pont du Lavoir sur la commune de l'ISLE-JOURDAIN.

**Durée du marché :** Démarrage prévisionnel des travaux : 2 décembre 2019

**Durée prévisionnelle :** 3 semaines

**Procédure de passation :** Procédure adaptée

**Critères de sélection :** Valeur technique de l'offre : 60%; prix des prestations : 40%

**Date limite : Date limite de réception des offres : le 12 novembre 2019 à 17h00**

**Renseignements divers :** Tel que spécifié sur la plateforme dématérialisée.

**Adresse Internet du profil acheteur :**

<https://publication.marchesonline.com/publication/extern/apcConsultationAcces.do?idConsultation=MzIzNDQ1Ng%3D%3D>

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 29 octobre 2019**



\*\*\*\*\*

2<sup>ème</sup> annonce le 22 novembre page 35

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DE NIZAS

Par arrêté n°2019-3 en date du 03 septembre 2019, le Maire de NIZAS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU.

Monsieur René SEIGNEURIE, exerçant la profession de cadre supérieur EDF a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme. Ce projet de PLU soumis à enquête publique a pour objectifs, notamment de :

- planifier de façon stratégique l'aménagement de la commune
- gérer de façon cohérente la consommation des espaces
- se doter d'outils permettant la réalisation d'équipements publics

Le projet a fait l'objet d'une décision de dispense d'évaluation environnementale. (n° MRAE 2018DKO186), qui peut être consultée en mairie et sera jointe au dossier d'enquête publique.

Le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique prévoit :

- 16,6 ha de zones constructibles
- 342,6 ha de zones à vocation agricole
- 60,9 ha de zones à vocation naturelle

Monsieur Didier Larrieu, maire de la commune est la personne responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées.

Le dossier d'enquête comprend notamment :

- le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (rapport de présentation dont l'étude environnementale, PADD, OAP, règlement, annexes), accompagné :

- des délibérations principales et des avis des personnes publiques associées
- des autres pièces annexes telles que l'avis de la CDPENAF, le bilan de la concertation, une note de présentation avec résumé non technique...

- d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, Il sera déposé, en support papier, à la mairie de Nizas pendant 34 jours consécutifs du **jeudi 21 novembre 2019 à 9h00 au mardi 24 décembre 2019 à 17h00.**

Pendant cette période, il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir, les mardis et jeudis de 9h à 12h.

- Le dossier complet, identique à la version papier, sera aussi consultable sur le site internet suivant : [enquetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enquetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas et à partir du site de la Préfecture du Gers, par le chemin : politiques publiques/environnement/AOEP/PLU commune de Nizas.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Nizas aux jours et heures suivants :

- jeudi 21 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- mardi 26 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- jeudi 12 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- mardi 24 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Nizas, 289 chemin de l'église, 32130 Nizas.

Ces observations et propositions doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le public pourra également consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre dématérialisé d'enquête publique. Ce registre est accessible à l'adresse suivante : [enquetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enquetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas

Ces observations et propositions dématérialisées doivent être exclusivement déposées sur ce registre dématérialisé pendant la période de l'enquête publique, à savoir entre le jeudi 21 novembre 2019 à 9h00 et le mardi 24 décembre 2019 à 17h00.

Un ordinateur est mis à disposition du public pour consulter, sur place et gratuitement, si besoin, ce dossier dématérialisé. Cet ordinateur est disponible à la mairie de Nizas, aux horaires d'ouverture de la mairie, et pendant la période indiquée ci-dessus.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique complet auprès de la mairie de Nizas, dès publication du présent avis et pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur l'adresse internet qui a servi à l'enquête : [enquetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enquetes-publiques.ccsaves32.fr), pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire,  
LARRIEU.

124 44  
Envoi l  
Pour ré

Organ  
Le Ma  
L'avis  
Objet  
Procéd  
Lieu d'  
Forme  
Les va  
Critère  
énoncé  
60% V  
40% P  
Adress  
DE TOI  
Adress  
D'OEUV  
Remise  
Langue  
Unité n  
Validit  
Envoi à  
Les déj  
avis inf  
marché





Copie des avis publiés dans la presse : Le Petit Journal

\*\*\*\*\*

1<sup>ère</sup> annonce n° 792

du jeudi 31 octobre au jeudi 7 novembre 2019

1er novembre 2019

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE NIZAS

Par arrêté n°2019-3 en date du 3 septembre 2019, le Maire de NIZAS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU.

Monsieur René SEIGNEURIE, exerçant la profession de cadre supérieur EDF a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme. Ce projet de PLU soumis à enquête publique a pour objectifs, notamment de:

- planifier de façon stratégique l'aménagement de la commune
- gérer de façon cohérente la consommation des espaces
- se doter d'outils permettant la réalisation d'équipements publics

Le projet a fait l'objet d'une décision de dispense d'évaluation environnementale (n° MRAe 20 18DKO 186), qui peut être consultée en mairie et sera jointe au dossier d'enquête publique.

Le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique prévoit :

- 16,6 ha de zones constructibles
- 342,6 ha de zones à vocation agricole
- 60,9 ha de zones à vocation naturelle

Monsieur Didier Larrieu, maire de la commune est la personne responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées.

Le dossier d'enquête comprend notamment :

-le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (rapport de présentation dont l'étude environnementale, PADD, OAP, règlement, annexes), accompagné:

-des délibérations principales, des avis des personnes publiques associées et des collectivités territoriales

-des autres pièces annexes telles que l'avis de la CDPENAF, le bilan de la concertation, une note de présentation avec résumé non technique ... -la dispense d'évaluation environnementale

- d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, Il sera déposé, en support papier, la mairie de Nizas pendant 34 jours consécutifs du jeudi 21 novembre 2019 à 9h00 au mardi 24 décembre 2019 à 17h00.

Pendant cette période, il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir, les mardis et jeudis de 9h à 12h.

Le dossier complet, identique à la version papier, sera aussi consultable sur le site internet suivant : [enguetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enguetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas et à partir du site de la préfecture du Gers, par le chemin: politiques publiques/environnement/AOEP/PLU commune de Nizas

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Nizas aux jours et heures suivants :

- jeudi 21 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- mardi 26 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- jeudi 12 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- mardi 24 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Nizas, 289 chemin de l'église, 32130 Nizas.

Ces observations et propositions doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le public pourra également consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé d'enquête publique. Ce registre est accessible à l'adresse suivante : [enguetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enguetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas

Ces observations et propositions dématérialisées doivent être exclusivement déposées sur ce registre dématérialisé pendant la période de l'enquête publique, à savoir entre le jeudi 21 novembre 2019 à 9h00 et le mardi 24 décembre 2019 à 17h00.

Un ordinateur est mis à disposition du public pour consulter, sur place et gratuitement, si besoin, ce dossier dématérialisé. Cet ordinateur est disponible à la mairie de Nizas, aux horaires d'ouverture de la mairie, et pendant la période indiquée ci-dessus.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique complet auprès de la mairie de Nizas, dès publication du présent avis et pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur l'adresse internet qui a servi à l'enquête:

[enguetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enguetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire, Didier Larrieu

divisé en 5000 parts de UN EURO (1.00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 5000 attribuées à l'associé unique.

L'exercice social commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUCH.



Me Virginie DEYTS  
Avocat  
14 rue Victor Hugo  
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE ET DE LA GÉRANCE

SCM MASSAROTTO TREMOUSS-LANGLADE

Au capital social de 533.40 €  
9 route d'Aire-sur-l'Adour  
32460 Le Houga

RCS Auch 331 089 979

Suivant PV d'AGE en date du 17 septembre 2019 enregistré le 17 octobre 2019, régularisé suite à la cession de parts du 16/07/2019 enregistrée le 22/07/2019 :

- La dénomination sociale est désormais SCM MASSAROTTO TREMOUSS MARTIN

- Madame Régine LANGLADE a démissionné de ses fonctions de gérante de la société suite à la cession de ses parts sociales susvisées. Madame Séverine MARTIN demeurant 444 route des Châteaux 40190 Hontanx,

Madame MASSAROTTO, Madame TREMOUSS sont désignées cogérantes pour une durée illimitée.

Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS d'Auch.

Pour avis

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Copie des avis publiés dans la presse : Le Petit Journal

\*\*\*\*\*

2<sup>ème</sup> annonce n° 794 pages 54 et 55

du vendredi 15 novembre au jeudi 21 novembre 2019

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE NIZAS

Par arrêté n°2019-3 en date du 3 septembre 2019, le Maire de NIZAS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU.

Monsieur René SEIGNEURIE, exerçant la profession de cadre supérieur EDF a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Pau.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme. Ce projet de PLU soumis à enquête publique a pour objectifs, notamment de :

- planifier de façon stratégique l'aménagement de la commune
- gérer de façon cohérente la consommation des espaces
- se doter d'outils permettant la réalisation d'équipements publics

Le projet a fait l'objet d'une décision de dispense d'évaluation environnementale (n° MRAe 2018DKO 186), qui peut être consultée en mairie et sera jointe au dossier d'enquête publique.

Le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique prévoit :  
- 16,6 ha de zones constructibles

019 de 11h - 342,6 ha de zones à vocation agricole

enquête, un - 60,9 ha de zones à vocation naturelle

examen du Monsieur Didier Larrieu, maire de la commune est la personne responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées.

projet d'élaboration du PLU. Le dossier d'enquête comprend notamment :

Communales sur le territoire de la commune. Le dossier d'enquête comprend notamment :  
- le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (rapport de présentation dont l'étude environnementale, PADD, OAP, règlement, annexes), accompagné :

ment être transmis au commissaire enquêteur au lieu où se déroule l'enquête, ainsi que à l'adresse : mairie.de-nizas.fr. Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Elles doivent être déposées en mairie, en public, la veille de l'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Nizas, 289 chemin de l'église, 32130 Nizas.

Ces observations et propositions doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le public pourra également consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé d'enquête publique. Ce registre est accessible à l'adresse suivante : [enguetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enguetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas

Ces observations et propositions dématérialisées doivent être exclusivement déposées sur ce registre dématérialisé pendant la période de l'enquête publique, à savoir entre le jeudi 21 novembre 2019 à 9h00 et le mardi 24 décembre 2019 à 17h00.

Un ordinateur est mis à disposition du public pour consulter, sur place et gratuitement, si besoin, ce dossier dématérialisé. Cet ordinateur est disponible à la mairie de Nizas, aux horaires d'ouverture de la mairie, et pendant la période indiquée ci-dessus.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique complet auprès de la mairie de Nizas, dès publication du présent avis et pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur l'adresse internet qui a servi à l'enquête : [enguetes-publiques.ccsaves32.fr](http://enguetes-publiques.ccsaves32.fr), à la rubrique Nizas, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.  
Le Maire, Didier Larrieu

BEZ (322) titulé un l' ment a minutes Notaire à René Cas suivant p authentiq du T.G.I. 2019. Les oppr mées a DURAND ment de l suivant la l'expéditi verture du testament